

Personnes PRESENTES :

- BARTHEZ Claude, GIP Leucate
- BATTLE Vanessa, Association Géodynamique
- BLANC Florie, Service urbanisme, Le Barcarès
- CALLA Daniel, Association Barcarès Nature Pluriel
- CASTANIER Xavier, Manade Catalane
- CONTE Georges, Cave Arnaud de Villeneuve
- FABRE Eloïsa , CG 66
- GOT Alain, Mairie de saint Laurent de la Salanque
- MIVIERE Roland, Service environnement et eau, PMCA
- MORIN Bernard, Mairie de Saint-Hippolyte
- MONTEVERDE Benoît, SDIS 11
- GARNIEL Sylvianne, Mairie de Saint-Laurent-de-la-Salanque
- GUILPAIN Nicolas, Service environnement, Mairie de Leucate
- LAWERMAN Isabelle, Association Barcarès Nature Pluriel
- MAILHEAU Marie, RIVAGE
- MILOR Mercedes, EID Méditerranée
- NAVARRO Charles, Fédération des chasseurs des Pyrénées-Orientales
- PALAU André, EID Méditerranée
- PERISSE Evelyne et Henry, Association des propriétaires de parcelles de Leucate
- ROBERT Julien, RIVAGE
- ROQUES Christine, Association ECCLA
- SIMONETTI Frédéric et Yves, Manade Notre Dame
- STOECKLE Benjamin, FREE AIR, Leucate

Personnes EXCUSEES :

- HUMBERT Séverine, SAGE Nappes du roussillon
- MARCOTTE Patrick, CIVAMBIO 66
- MORAGUES Laurent, Agence de l'Eau RM
- MORIN Bernard, Mairie de Saint-Hippolyte
- MOULIN Marc, DDJS 66
- ROCHAT Christine, DREAL-LR
- ROUSSELOT Marcel, ACCA Torreilles
- RUIZ Thierry, ACM 11
- SAVARY Christian, Brigade nautique côtière, Leucate
- VELAY Jean-Pierre, Ligue de voile du Languedoc Roussillon

Pièces jointes :

- Diaporama présenté.

Ordre du jour :

- **Natura 2000 et le SAGE**
- **La gestion et la protection spécifiques des zones humides**
- **La maîtrise foncière**
- **La gestion des espèces indésirables**
- **Les études et suivis des milieux et des espèces**

COMPTE-RENDU DE SCEANCE :

Introduction par Madame Sylvianne GARNIEL, assurant la présidence tournante de cette réunion de travail. Madame Sylvianne GARNIEL souhaite la bienvenue aux participants et présente le thème de cette réunion : groupe de discussion sur les problématiques liées à la gestion des espaces remarquables.

Elle rappelle, avec Julien ROBERT et Marie MAILHEAU, le but de cette réunion : informer et discuter avec les participants sur les problématiques, du territoire du bassin versant de la lagune de Salses-Leucate, communes au programme d'action Natura 2000 et à la révision du SAGE.

L'ordre du jour est présenté.

Concernant les différentes parties de l'ordre du jour, les informations qui ont été développées sont disponibles dans le document joint à ce compte-rendu ou téléchargeable sur les sites suivants :

- "<http://www.yuuwaa.com/fr/login.html>" / **Login** : marie.mailheu@mairie-leucate.fr / **Mot de passe** : "mrivage".
- <http://salses-leucate.natura2000.fr/>.

Récapitulatif des démarches Natura 2000 et SAGE : les 2 procédures et leurs complémentarités, les périmètres et les possibilités de financements des actions à mettre en œuvre. Cf. pièce-jointe.

Présentation de la **première problématique liée à la gestion et protection spécifiques des zones humides**. Cf. pièce-jointe.

Le premier point porte sur : **le plan pluriannuel et la hiérarchisation des zones humides**.

- Remarque sur les délais nécessaires à la finalisation du second inventaire qui devrait être rendu public d'ici la fin de l'année.

Pour cette problématique de gestion des espaces **l'ouverture et l'entretien des milieux embroussaillés** est ensuite discutée.

- Remarque sur l'existence de contrat Natura 2000 pour l'entretien des milieux par brulage dirigé. Même si cela s'inscrit dans le cadre de la gestion des risques incendie, pas très fort sur le périmètre, il serait pertinent de l'inscrire car cela reste une solution quand le débroussaillage mécanique est interdit et le pastoralisme trop compliqué.
- Remarque sur l'utilité des cultures faunistiques vis-à-vis de la faune sauvage. La fédération des chasseurs explique que si un des premiers intérêts est évidemment la chasse, ces cultures sont profitables à toute l'avifaune. De plus elles permettent de maintenir en culture, et ouvert, des parcelles qui seraient abandonnées sinon, ce qui permet aussi à l'agriculteur d'avoir un délai de réflexion sur le devenir de ces parcelles. Julien Robert explique qu'il sera étudié au cas par cas la pertinence de l'implantation de ce type de culture. Cette action se fera dans la concertation et sur des sites ciblés.
- Remarque sur la possibilité d'autres contrats de gestion des espaces naturels par les agriculteurs (Cf. MAEt) qui seront vus lors d'une réunion spécifique sur l'agriculture.
- Remarque sur le fait que si un contrat Natura 2000 type est inscrit dans une opération, des financements sont mobilisables à condition de respecter certaines règles d'éligibilité.
- Remarque sur la pertinence vis-à-vis de la trame verte qui reste difficile à cerner.

Présentation de la **deuxième problématique sur la maîtrise foncière**. Cf. pièce-jointe.

Présentation des **différents outils** qui existent. Le rôle du syndicat, sera, pour cette action de coordonner les différents acteurs en assurant une « veille » sur le site.

- Remarque sur le respect des PLU au sujet d'un projet de restaurant sur le plateau de Leucate qui est sur un périmètre Natura 2000 géré par le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise et donc dans ce cas soumis à étude d'incidence si jamais ce projet se concrétise.
- Remarque sur les Espaces Naturels Sensibles du département des Pyrénées-Orientales dont le schéma est en cours de révision et dont les zones de préemption se font surtout sur proposition communale. A ce jour, aucune zone de préemption n'est identifiée sur les périmètres d'étude.
- Il est soulevé l'existence d'un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sur les zones en déprise agricole.
- Aux outils de gestion présentés, il faudrait ajouter le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon. En effet, ces derniers seraient susceptibles d'acquérir certain terrain à fort enjeu écologique. D'autant plus qu'il existe une volonté politique de la Région d'acquérir lui faire acquérir du foncier. Les

communes devraient être aussi inscrites. En effet, les possibilités de gestion sur des parcelles communales sont largement facilitées.

- Il est rappelé les problèmes de foncier qui bloquent un projet de restauration des zones humides par les chasseurs sur les communes de Salses le Château et Saint Hippolyte. Le syndicat RIVAGE va suivre ce projet dans le cadre des différents plans de gestion qui résulteront du programme d'actions pluriannuel des zones humides.

Les points suivants portent sur **la gestion de certains sites pour des mesures compensatoires positives, telles que pour l'agrion de mercure à Font Dame.**

- Pas de remarque. Cette opération sera inscrite dans le DOCOB Natura 2000 afin de favoriser les actions de ce type.

Présentation de la **troisième problématique de gestion des espèces indésirables.** Cf. pièce-jointe.

Le premier point porte sur les **espèces animales.**

- Résultats des piégeages des ragondins : plus de 650 depuis mars 2010 par l'EID. Il est rappelé que les dépouilles sont congelées avant leur récupération par un équarisseur de Béziers. Les chasseurs tuent aussi des ragondins pendant les périodes de chasse, les corps laissés sur place sont nettoyés en 48h par les charognards. Il serait également envisageable d'associer pour cette action le club de tir à l'arc de Torreilles qui est intéressé par cette problématique. Toutefois, les autorisations et la définition des procédures semblent plus compliquées.

Le deuxième point porte sur les **espèces végétales.**

Remarque sur les problèmes provoqués par le séneçon en arbre qui porte atteinte à la santé humaine et animale. Plusieurs systèmes de maîtrise sont en test par PMCA dans le cadre du projet Life+Lag Nature (coupe à ras, arrachage...). Voir s'il ne faudrait pas se rapprocher de l'INRA qui aurait déjà étudié le problème. La problématique du foncier ressort sur cet enjeu, parce que la gestion des espèces envahissantes est d'autant plus difficile que l'accès aux parcelles est possible ou pas. Il est également rappelé que des tests sur le Figuier de Barbarie sur le secteur de Torreilles sont en cours, ils consistent à tester différentes méthodes d'arrachages ainsi que leurs coûts.

Présentation de la **dernière problématique sur les études et suivis des milieux et espèces.** Cf. pièce-jointe.

- Remarque sur les difficultés de réaliser certains inventaires même par de grands spécialistes.
- Remarques sur l'utilité de travailler en synergie avec des organismes tels que le Conservatoire Botanique de Porquerolles ou l'OPIE (pour les insectes).

Questions diverses :

- Des précisions sur la tenue de la réunion avec les agriculteurs sont demandées : un premier contact sera réalisé à titre individuel par RIVAGE à partir de mars, une réunion d'information aura lieu prochainement.
- La problématique sur les difficultés à concilier les intérêts des PLU et des zones humides est discutée. Il est rappelé qu'il existe une convention sur les zones humides entre le CG 66, le CR, l'ONEMA et l'Agence de l'Eau portant sur un inventaire, des mesures de gestions et de financements.
- Les acteurs du kitesurf font part de leur volonté de participer aux débats.

Les participants sont remerciés par Madame Sylvianne GARNIEL.



COMPTE RENDU

Atelier thématique SAGE - Natura 2000 :
Gestion des espaces remarquables
Etang de Salses-Leucate
Le 04 mars 2011



Il est précisé que tous les documents présentés seront disponibles sur demande auprès des chargés de mission Natura 2000 et révision du SAGE. Par ailleurs, le compte rendu de réunion sera envoyé dans la mesure du possible par mail aux participants.

Les animateurs, le syndicat RIVAGE Salses-Leucate, restent à la disposition de tous les participants pour tous renseignements complémentaires.

Julien ROBERT, Chargé de mission Natura 2000 :

04.68.40.51.08 / julien.robort@mairie-leucate.fr

Marie MAILHEAU, Chargée de mission pour la révision du SAGE :

04.68.40.44.38 / marie.mailheau@mairie-leucate.fr